



Direction Départementale Des Territoires et de la Mercredi  
 Direction Mer et Littoral  
 Unité Cultures Marines et Pêche

## AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

### AVIS

**ENQUETE PUBLIQUE n° EP\_MN\_juillet\_2022**  
**du 18/07/2022 au 17/08/2022**

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert **du 18/07/2022 au 17/08/2022** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de SAINT-TROJAN-LES-BAINS, NIEULLE-SUR-SEUDRE, LE CHATEAU-D'OLERON, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, DOLUS-D'OLERON, ETAULES, ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, LA TREMBLADE, SAINT-JUST-LUZAC, CHAILLEVETTE
- Les locaux de la délégation à la mer et au littoral de Marennes

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 17 août 2022 auprès de Directeur Départemental des Territoires et de la Mer Alain PRIOL  
 Arrête la présente liste à 153 demandes.

Fait à Marennes le 11/07/2022  
 pour le Préfet et par délégation  
 Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
 La Responsable de l'unité  
 Cultures Marines et Pêche

Stéphane Magri

